

A LA UNE – LA REFORME DU CONTROLE DES EMISSIONS POLLUANTES

Suite à la révélation en septembre 2015 d'une faute grave aux Etats-Unis du groupe Volkswagen sur les émissions de polluants de certains de ses véhicules, le ministère de l'environnement a ouvert une enquête en France portant sur 100 véhicules. Une commission indépendante a été mise en place pour analyser les résultats et formuler des recommandations. Son rapport a été publié par le ministère de l'environnement le 29 juillet 2016.

Vendredi 20 avril, le parlement européen a officiellement voté en faveur de l'accord politique conclu en décembre 2017 sur la réforme du système de certification des véhicules et la surveillance du marché automobile européen. Cette réforme permettra d'adapter le système actuel aux nouvelles technologies disponibles sur le marché et d'améliorer les données issues des tests de contrôle des émissions des voitures. Chaque pays membre de l'Union Européenne a donc l'obligation de transposer cette directive dans son droit national. C'est ainsi qu'en France, à partir du 20 mai 2018, tous les véhicules de tourisme seront soumis à un contrôle technique renforcé basé sur un référentiel plus précis, qui passera en revue 133 points de contrôle (contre 124 auparavant), mais détaillera surtout 610 défauts potentiels.

QUALITE – PREMIERE DEFINITION PAR UNE AGENCE NATIONALE FRANÇAISE (ANSES) DU « BIEN ETRE ANIMAL »

Mercredi 25 avril, pour la première fois une agence française propose une définition du bien-être animal. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail vient préciser : « *Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes* ». Cette définition apporte une dimension mentale au bien-être, c'est-à-dire une prise en compte passée, présente et future du bien-être. Très attendue par les associations de protection des animaux, cette définition s'impose dans un processus d'amélioration continue des conditions animales. D'ailleurs, ces questions ont intéressé de nouveau les grandes marques de prêt à porter. Après la diffusion d'une vidéo par l'ONG PETA (Pour une éthique dans le traitement des animaux) montrant la souffrance et les conditions d'exploitation de chèvres en Afrique du Sud, Gap, Zara, H&M et Topshop, ont annoncé, mercredi 2 mai, avoir renoncé à se fournir en laine mohair. Cela dit, leur crédibilité est nuancée car il y n'y a aucune transparence ni de de traçabilité de la production de laine mohair.

TECHNOLOGIE – ROULER AU DIESEL SANS POLLUER

L'équipementier Bosch très connu dans l'affaire du Dieseltgate pour avoir conçu les logiciels frauduleux, a annoncé que ses ingénieurs ont mis au point un moyen pour réduire les émissions d'oxyde d'azote à un niveau dix fois inférieur aux normes antipollution qui entrent en vigueur en 2020. Cette réduction fonctionne en permanence quelle que soit la façon de conduire, et cette amélioration n'augmente pas les émissions de CO2. La nouvelle technologie n'aura pas d'incidence sur le prix des voitures. Cependant, elle ne pourra pas être installée dans les anciennes voitures car il ne s'agit pas d'un logiciel ou d'un filtre, sinon d'une réorganisation du moteur. Cette invention a été testée et vérifiée par un comité d'experts à Stuttgart. Bosch a aussi affirmé que grâce à l'intelligence artificielle, demain on pourra conduire des voitures au gazole ou à l'essence sans détériorer la qualité de l'air.

ENVIRONNEMENT – UNE NOUVELLE ERE POUR LE PLASTIQUE



Une équipe de chimiste de l'université du Colorado dit avoir mis au point un nouveau type de plastique, celui-ci aurait la vertu d'être recyclable à l'infini car il peut être converti en sa molécule d'origine. Extraordinaire découverte pouvant mettre un terme à la lutte contre les déchets plastiques qui gangrènent la terre. En effet, le recyclage du plastique reste difficile. En 2015, une étude publiée dans Science Advances estimait que 6,3 milliards de tonnes de déchets plastiques avaient été générées depuis les années 1950, seulement 9% avait pu être recyclé. Le polymère s'éloigne du plastique d'origine anciennement composé de pétrole, désormais l'élément synthétiques allie durabilité, solidité, résistance à la chaleur (composé principalement de caoutchouc, plastique, fibre, céramique). Cette découverte nous rappelle le retard de la France dans le recyclage du plastique.



Les cartouches d'impression désormais concernées par la REP

L'arrêté du 13 avril 2018 modifie le cahier des charges annexé à l'arrêté du 5 juin 2012 relatif à la procédure d'agrément des éco-organismes de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.

L'arrêté stipule que dorénavant les cartouches d'impression (laser, jet d'encre, bidon...) forment une nouvelle catégorie de déchets d'équipement électriques et électroniques professionnels (DEEE) professionnels. Ces catégories de déchets entrent dans le périmètre d'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

De plus, pour cette nouvelle catégorie, l'arrêté fixe un objectif de 23% de collecte pour l'année 2018, objectif qui augmente au fil des années. Ledit arrêté dispose également d'un taux de collecte qui est calculé par rapport à la quantité de cartouches mis sur le marché sur une année.



Le laboratoire national sur les énergies renouvelables du Département de l'énergie des Etats-Unis (National Renewable Energy Laboratory Ou NREL) a accompli une avancée symbolique importante sur le rendement de conversion sous éclairage jusqu'à 32,8% pour les cellules à double jonction et 35,9% pour les cellules à triple jonction. Cela signifie que les avancées technologiques ont participé à la réduction des coûts des systèmes photovoltaïque à hauteur de 71% entre 2009 et 2017 selon NREL. La loi de Swanson qui provient du Richard Swanson le fondateur de SunPower, le géant américain de construction des cellules solaires « observe que le prix d'une cellule photovoltaïque tend à chuter de 20% lorsque la capacité de production mondiale de cellules double ». Le fait que le prix d'une cellule photovoltaïque en silicium cristallin soit passé de 76,67 \$/watt en 1977 à un prix projeté en 2013 de 0,74 \$/watt tend à accréditer ces observations selon l'Economist. Avec les moyens de production massifs développés par les géants asiatiques, le prix du kilowatt ne cessera de se rapprocher du prix planché proche de zéro dollar. L'électricité est en passe de devenir un flux presque gratuit, comme Internet.



JUSTICE – DES ETATS AMERICAINS POURSUIVENT L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat de Californie avec le soutien de seize autres Etats s'opposent une nouvelle fois à la réforme de l'administration de Trump concernant les normes d'émissions liées à l'automobile. Selon le communiqué de Jerry Brown, le gouverneur californien, ce procès se base sur le fait que l'Agence de la protection de l'environnement a agi de manière arbitraire et capricieuse, en ne respectant pas ses propres réglementations, et a bafoué la loi sur la qualité de l'air.

La Californie n'est pas vraiment sur la même longueur d'onde dans le domaine écologique que l'administration fédérale de Donald Trump. Les normes d'émission de gaz à effet de serre pour les véhicules avaient été fixées à 4,32 litres aux 100 kilomètres (55 miles pour un gallon d'essence) par l'administration Obama pour la période 2022-2025 qui devraient être augmentées à 5,6 litres (42 miles) selon l'administration Trump, ce qui montre l'intention du Président américain de revenir sur les plafonds d'émission imposées aux constructeurs automobiles.



DECHETS – RETOUR A L'ENVOYEUR, NOUVELLE METHODE DE LUTTE CONTRE LES DECHETS

Etant une initiative efficace de lutte contre la pollution, à Laigneville, le maire de la commune de l'Oise, Christophe Dietrich, renvoie la marchandise aux pollueurs après identification minutieuse. En 2014, ce maire lance les premières opérations de « retour à l'envoyeur ». La méthode fonctionne et l' élu affirme que le nombre de dépôts massifs est passé de quatre à cinq par semaine, à moins d'une demi-douzaine par an. Le principe de cette méthode est d'identifier les responsables des dépôts de déchets et leur restituer leurs biens directement à domicile. Quatre ans aujourd'hui que la méthode fait ses preuves. Ce sont de véritables enquêtes de police que mènent le maire et ses équipes pour identifier formellement les responsables des dépôts de déchets sauvages dans la commune. Il prend contact avec eux pour les inviter à venir récupérer leurs déchets directement sur place. En cas de refus, les ordures leur seront livrées à domicile sous 24 heures. Le retour à l'envoyeur s'accompagne d'un autre dispositif. Des caméras de surveillance sont installées à des carrefours stratégiques de la communauté de commune. Elles servent au besoin à identifier les plaques d'immatriculation de camionnettes douteuses.